

Mais il se peut que nous ayons des élections d'ici le 1^{er} janvier et alors le premier ministre et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang), montés sur leur Bucéphale, pourront traverser les Prairies en proclamant qu'ils ont réglé le problème. Mais le sera-t-il après le 1^{er} janvier? A mon avis, le premier ministre et le ministre responsable de la Commission du blé ne pensent qu'à eux-mêmes lorsqu'ils demandent à la Chambre d'adopter cette mesure. Les élections auront peut-être lieu le 7 novembre, le 30 octobre ou à la date que le premier ministre choisira, mais ils devraient fixer à un délai raisonnable de temps après la période des fêtes de Noël et du Nouvel An l'expiration de cette mesure. Alors j'estimerai qu'ils songent aux cultivateurs, aux plants de luzerne, au citoyen des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qui doit compter sur les ports du Pacifique pour son approvisionnement. J'estimerai qu'ils ne pensent pas uniquement à eux-mêmes.

Un gouvernement dont j'ai occupé l'arrière-banc il y a quelques années a adopté une mesure semblable pour mettre fin à la grève du rail, mais il a prévu près de six mois de négociations. Le projet de loi à l'étude ne restera en vigueur que relativement peu de temps. Je vois le leader du gouvernement à la Chambre qui opine de la tête.

Je veux que le pays se rende compte, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne cherche nullement à se maintenir à la page pour ce qui est des négociations collectives. Il s'agit ici d'une mesure provisoire qu'offre le gouvernement en raison des élections prochaines, et non pas pour sauver le pays ni aider les producteurs de grain ou les gens de la côte ouest qui doivent compter sur l'arrivée et le départ des produits. Si le sort de ces gens le préoccupe vraiment le gouvernement devrait reporter cette date au 31 janvier 1973. Qu'on leur donne 30 jours après la saison des Fêtes, 30 jours après les élections, qu'on leur donne jusqu'à la fin de mars, mais faisons un effort concerté pour régler ce problème difficile.

Le bilan des difficultés survenues dans le milieu du travail depuis un an s'établit à peu près à 400,000 jours-hommes perdus en 1972 déjà. Voulons-nous au cours de cette session spéciale trouver une solution qui se répercutera sur les grèves et l'économie pendant les pénibles mois d'hiver? Le chômage pourrait être aigu au 1^{er} janvier 1973 et le gouvernement ferait mieux de permettre aux parties de négocier jusqu'à la fin de mars 1973 ou au moins jusqu'à la fin de février. J'incite le gouvernement à prendre cette suggestion en considération à l'étape de l'étude en comité. Avant les prochaines élections, il doit prouver qu'il a pensé aux producteurs de grains, à l'industrie du bois-d'œuvre et aux usagers des ports de l'Ouest. Nous

[M. Horner.]

avons été rappelés pour adopter cette mesure. Travaillons donc de manière à servir tout le pays et non seulement l'avenir politique du premier ministre et du ministre chargé de la Commission du blé.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la situation dans laquelle nous nous trouvons ici et de celle qui prévaut sur la côte ouest et qui a provoqué le rappel de la Chambre. Je considère qu'il est très dangereux que des législateurs, quel que soit leur pouvoir, jugent nécessaire d'imposer leur volonté aux travailleurs et aux employeurs d'un secteur quelconque du pays ou de l'industrie. Cela équivaut à dire à ces travailleurs qu'ils doivent, satisfaits ou non, travailler aux taux de salaire qu'ils reçoivent. Cela équivaut également à demander aux employeurs qui possèdent des outils et qui ont conclu des contrats, de les mettre à la disposition des Canadiens. Je suppose qu'on agirait ainsi dans le seul cas que j'envisagerais où toute autre solution serait inacceptable. Le ministre du Travail (M. O'Connell) nous affirme qu'il en est ainsi.

En date du 11 août, j'ai adressé au ministre une dépêche l'invitant à recourir d'urgence au processus de médiation dans ce conflit. Vers le 20 ou le 21 août, on m'avisa que la médiation allait son cours. Quant à ce qui survint dans l'intervalle, je ne connais de la situation que ce que m'ont appris les journaux. Ensuite, je suppose que le ministre et ses fonctionnaires sont intervenus du mieux qu'ils ont pu dans le différend.

• (1700)

La Chambre doit reconnaître que le fond de ce différend—certainement du différend survenu dans les ports du Saint-Laurent—c'est l'évolution technologique. Tant que nous ne nous en occuperons pas et que nous ne nous occuperons pas de la manière dont elle influe sur les travailleurs et les employeurs, attendons-nous à nous retrouver en cette enceinte à propos d'une affaire de ce genre. C'est parce qu'une telle évolution n'est pas suffisamment prise au sérieux qu'il règne tant de malaise chez les cultivateurs, les hommes d'affaires, les travailleurs, les citoyens de la Saskatchewan et de fait, dans toute la région des Prairies et que toute interruption de l'acheminement de nos produits vers les marchés d'exportation cause une si grande inquiétude. La Saskatchewan est probablement plus touchée que les autres provinces. Depuis des années nous sommes quelque peu oubliés dans le domaine du transport. La Commission MacPherson fut instituée. Elle a terminé son travail et son rapport est surtout négatif à mes yeux. Depuis lors, on se demande à quel moment et dans quelle mesure nous serons privés de nos moyens de transport.